

Dépôt: 30 août 1994

RAPPORT

de la commission des droits politiques et règlement du Grand Conseil chargée d'étudier la motion de M^{me} Liliane Maury Pasquier et MM. Roger Beer, Christian Ferrazino, Gilles Godinat, René Longet, Olivier Lorenzini et Laurent Rebeaud concernant une étude sur l'abstentionnisme et définition d'une stratégie d'ensemble

Rapporteuse: Fabienne Bugnon.

Mesdames et
Messieurs les députés,

Envoyée le 28 avril 1994 en commission des droits politiques et du règlement pour examen, la motion 898 a été mise à l'ordre du jour de nos séances du 25 mai et du 12 juin 1994 sous les présidences alternées de M^{mes} Anne Chevalley, présidente, et Fabienne Bugnon, vice-présidente. M. René Kronstein, directeur de la division intérieure du département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales, ainsi que M. Patrick Ascheri, chef de service des votations et élections, ont assisté aux deux séances et ont rédigé plusieurs notes que vous trouverez en annexe à ce rapport. M. le conseiller d'Etat Claude Haegi a également participé à une partie de nos travaux.

Cette motion fait suite à la motion 898 sur le même sujet refusée par notre Grand Conseil en date du 16 décembre 1993, aux motifs que ses invites étaient trop vagues et le texte trop imprécis et qu'elle s'adressait à une commission du Grand Conseil et non pas au Conseil d'Etat. La motion 888 était présentée par M. René Longet, la motion 898 a été consignée par un représentant de chaque groupe politique; les motionnaires ont pris soin d'apporter les corrections demandées et malgré cela, lors du débat en séance plénière, une majorité de députés a préféré renvoyer cette motion en commission.

But de la motion

Elle pose le problème de la participation aux votations et aux élections ou plutôt de la non-participation d'une majorité de citoyennes et citoyens. Lors du débat de préconsultation l'auteur a rappelé quelques chiffres qui démontrent que l'on peut difficilement prévoir les taux d'abstention ou de participation, ceux-ci étant plutôt «en dents de scie» et variant principalement en fonction du sujet à voter. Ainsi on se rappelle par exemple le taux de 73,5% de participation le 6 septembre 1992, vote de triste mémoire, ou, plus ancien, le taux de 72% en juin 1970 pour l'initiative sur les étrangers, alors que l'on a connu des taux de participation dérisoires lorsque le sujet intéressait moins les électeurs ou était trop compliqué.

Concernant les élections, et c'est sans doute ce qui a principalement motivé les auteurs de la motion, le taux de participation de 33% du 17 octobre 1993 n'est pas très glorieux et les auteurs estiment par la voix de M. René Longet «qu'en rapport avec ce faible score que nous avons nous-mêmes suscité, nous devons nous interroger sur notre propre travail, sur la manière de le faire comprendre, sur notre activité en tant qu'institution» (Longet, Mémorial n° 12, p. 10-73). Consolation tout de même pour les députés, on trouvera le record d'abstentionnisme, lors de la dernière élection des juges. Taux de participation 1,9% (!) et on se rappelle pourtant que les juges garantissent un des trois pouvoirs de notre République. L'auteur précisait également qu'un certain nombre de travaux étaient déjà en cours tant au département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales qu'à l'office cantonal de statistique et qu'au département des sciences politiques de l'université et que le but principal des invites de cette motion était que ces travaux et données soient rassemblés et permettent d'agir en fonction des résultats dans le sens d'une meilleure participation des citoyennes et citoyens à la vie civique de notre canton en particulier et de la Suisse en général.

Il semblait aux auteurs que le Conseil d'Etat pouvait se charger directement de cette tâche, mais celui-ci par la voix de son président M. Claude Haegi a préféré enjoindre le Grand Conseil de renvoyer cette motion en commission afin de déterminer très précisément quel type d'étude le Grand Conseil souhaitait et par quels fonds il entendait la financer.

Travaux de la commission

La première séance consacrée à l'étude de cette motion a plutôt fait l'objet d'une discussion générale sur l'importance qu'il faut accorder à l'abstentionnisme et le cas échéant sur les moyens pour y remédier. La plupart des commissaires reconnaissant n'avoir pas les outils de travail

nécessaires permettant de répondre à ce type de question et que l'université serait plus à même de mener à bien une telle étude qui se chiffrerait selon l'évaluation de M. Patrick Ascheri autour de 250 000 à 270 000 F.

La deuxième séance a fait l'objet de discussions plus élaborées, principalement en partant de la note rédigée par les services du département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales (annexe I) ainsi qu'un document du département des sciences politiques adressé à M^{me} Anne Chevalley, présidente de la commission, par M. Kriesi, professeur de politique suisse, et M. Urio, doyen de la faculté des sciences économiques et sociales, contenant une proposition pour un projet de recherche sur l'abstentionnisme dans la Ville de Genève (annexe II) ainsi qu'un courrier de l'association Mondial Contact (annexe III). L'importance a été mise en particulier sur la précision des invites à adresser au Conseil d'Etat et sur les moyens permettant d'éviter une charge financière supplémentaire au budget de l'Etat pour financer l'étude demandée. Par ailleurs, M. René Kronstein a informé les commissaires qu'une grande étude de comportement électoral était envisagée pour les élections fédérales de 1995, qu'elle porterait sur une dizaine de cantons, que son coût serait d'environ 1 200 000 F et que le professeur Kriesi espérait que le Fonds National accepte de soutenir cette recherche.

Il a ajouté également «que l'enquête du professeur Girod (en 1991) avait été menée avec beaucoup de rigueur et que ses conclusions restaient sans doute valables».

Un commissaire objecte tout de même que la société a changé et qu'un inventaire plus argumenté des causes et surtout des remèdes est nécessaire. Parmi les remèdes, par exemple l'instruction civique n'est pas suffisamment prise en compte. Une motion allant dans ce sens a d'ailleurs été renvoyée au Conseil d'Etat en avril 1994.

D'autres commissaires font la proposition de s'adjoindre les services d'un étudiant au chômage ou de proposer le sujet d'étude comme travail de mémoire à un étudiant afin de réduire au maximum le coût.

M. Claude Haegi, présent lors d'une partie de la séance, confirme à la commission que le Conseil d'Etat n'est pas très favorable pour réaliser l'étude demandée. Il n'en a pas les moyens et pense également que les conclusions ne seraient pas très différentes de celles du professeur Girod.

En revanche, il est particulièrement favorable à agir au niveau de l'information aux électrices et électeurs et à faciliter au maximum les procédures de vote. Le développement du vote par correspondance et

l'ouverture d'un second local pour les votes anticipés font sentir leurs effets. L'amélioration de l'information dans la correspondance est en cours et la création d'une ligne téléphonique directe au moment des scrutins est envisagée. Il assure que le Conseil d'Etat se montrera actif dans ce domaine. Il estime en conclusion que la motion fait double emploi avec les travaux déjà entrepris.

Il propose à la commission de demander à l'université de bien vouloir – à titre gracieux – faire parvenir aux députés les renseignements complémentaires dont elle dispose.

Conclusion et vote de la commission

Suite au débat et à l'intervention du Conseil d'Etat, les commissions ont procédé à deux votes différents. Premièrement ils ont accepté par 10 voix et 3 abstentions le principe de la motion.

Deuxièmement, après s'être mis d'accord sur le libellé, les commissaires ont adopté la motion suivante à l'unanimité.

LE GRAND CONSEIL,

considérant :

- que moins de 40% des citoyennes et citoyens se sont rendus aux urnes les 15, 16 et 17 octobre dernier pour l'élection au Grand Conseil;
- que de manière générale, les taux d'abstention sont très importants dans notre canton, mettant en péril, à la longue, le bon fonctionnement de la démocratie,

invite le Conseil d'Etat

à examiner la possibilité de confier à l'université le soin de rédiger une étude – à titre gracieux – sur le problème de l'abstentionnisme à Genève et les moyens d'y remédier, en se basant sur les éléments scientifiques dont elle dispose.

Les pistes énoncées en page 2 de la motion initiale (annexe IV) font figure d'exposé des motifs.

La commission des droits politiques et règlement du Grand Conseil vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir adresser au Conseil d'Etat la motion selon son nouveau libellé.

ANNEXE I

Secrétariat du Grand Conseil

*Proposition de M^{mes} et MM. Roger Beer,
Janine Berberat, Christian Ferrazino, Gilles
Godinat, René Longet, Olivier Lorenzini,
Liliane Maury Pasquier, Laurent Rebeaud*

Dépôt: 17 février 1994

PROPOSITION DE MOTION

Etude sur l'abstentionnisme et définition d'une stratégie d'ensemble

LE GRAND CONSEIL,

considérant :

- que moins de 40% des citoyennes et citoyens se sont rendus aux urnes les 15, 16 et 17 octobre dernier, pour l'élection du Grand Conseil;
- que, de manière générale, les taux d'abstention sont très importants dans notre canton, mettant en péril, à la longue, le bon fonctionnement de la démocratie,

invite le Conseil d'Etat à faire procéder à une étude d'ensemble sur les causes de l'abstentionnisme qui se manifeste dans les scrutins dans notre canton et à formuler des propositions en vue de revitaliser les processus démocratiques.

A cette fin, seront examinés, plus particulièrement, notamment les points suivants:

- les motivations de base des citoyennes et citoyens par rapport à l'usage de leurs droits civiques et le potentiel d'intérêt civique;

- les demandes en la matière;
- les mesures correctrices à mettre, le cas échéant, en œuvre par les divers acteurs:
 - a) en matière d'organisation des scrutins;
 - b) quant au libellé des questions posées;
 - c) dans le domaine de l'information et des moyens de communication politique mis en œuvre par les divers acteurs, en particulier les institutions représentatives elles-mêmes;
 - d) au moyen des possibilités qu'offrent les moyens de communication et d'informatisation modernes;
 - e) dans le domaine de la gestion du débat politique;
 - f) s'agissant des lieux et des modalités de ce débat;
- les corrélations socio-culturelles des phénomènes observés.

